

**LISTE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS
SOULEVÉES PAR LA COMMISSION****DÉVIATION, ROUTE 117, L'ANNONCIATION**

Question 1 : Quels sont les coûts d'entretien que vous assumez actuellement pour la section de la route 117, qui sera éventuellement remise aux municipalités de L'Annonciation et de Marchand ?

Réponse : La section concernée est celle du système de feux de circulation (rue Du Pont), à l'intersection avec la route 321. Les coûts sont de 30 000 \$ par année.

Question 2 : Le nombre de véhicules impliquant des camions lors des accidents recensés entre 1995 et 2001 ?

Réponse : 7 % des véhicules impliqués dans les accidents entre 1995 et 2001 étaient des camions.

Question 3 : Le MTQ prévoit-il l'implantation de parc routier sur la route 117, dans les Laurentides ?

Réponse : Le MTQ ne prévoit pas d'aménagement de parc routier sur la route 117, dans la région. Toutefois, il prévoit actuellement soutenir la reconnaissance de la ville de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier comme haltes-relais. Le nouveau concept de halte-relais fait référence à une municipalité traversée par une route nationale ou régionale. Lorsqu'une municipalité offre aux usagers de la route l'équivalent des services accessibles dans les aires de service, elle peut faire une demande de reconnaissance, dans le cadre d'un programme prévu à cette fin et administré par l'Agence des parcs routiers.

Ce programme, dont les modalités sont à développer en collaboration avec les intervenants concernés, prévoit reconnaître 45 municipalités ou plus distancées d'environ 100 kilomètres les unes des autres. Les municipalités reconnues sont identifiées sur le réseau routier par une signalisation spécifique.